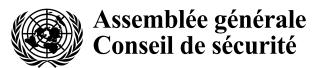
Nations Unies  $A_{58/859}$ – $S_{2004/598}$ 



Distr. générale 27 juillet 2004 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-huitième session Point 30 de l'ordre du jour Question de Chypre Conseil de sécurité Cinquante-neuvième année

## Lettre datée du 26 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer au trentième anniversaire de l'invasion turque en Chypre, une bien triste date pour mon pays et pour son peuple, et de protester énergiquement contre les « célébrations » organisées pour l'occasion dans la zone occupée de Chypre, auxquelles ont participé des membres du Gouvernement turc, au premier rang desquels le Ministre des affaires étrangères, Abdullah Gul. À l'occasion de ces « célébrations », trois navires (deux frégates et un sous-marin) de la marine militaire turque sont entrés dans le port occupé de Famagouste.

C'est avec une profonde déception que nous constatons, une fois de plus, que la Turquie s'entête à déformer la vérité historique sur Chypre. Il est en outre paradoxal que la Turquie tente de présenter une violation permanente du droit international, à savoir l'invasion militaire puis l'occupation illégale d'un État souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies, comme un événement digne de joyeuses commémorations et de démonstrations de puissance. Non seulement de tels actes sont une véritable insulte pour le peuple chypriote, qui continue de subir les conséquences douloureuses de l'invasion et de l'occupation turques, mais ils exacerbent le sentiment d'insécurité et sapent les efforts constants de réconciliation et de rétablissement de la confiance mutuelle entre les deux communautés.

Malheureusement, alors même que les perspectives européennes de la Turquie et l'adhésion de Chypre à l'Union européenne créent des conditions favorables à la réconciliation et à la réunification, la politique de la Turquie à l'égard de Chypre demeure inchangée. Au lieu de remplir les obligations qui lui incombent envers Chypre en vertu du droit international et des accords qu'elle a passés avec l'Union européenne, la Turquie tente, par ses paroles comme par ses actes, d'encourager la sécession, au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité sur la question et de consolider un statu quo inacceptable. Le discours prononcé par le Ministre turc des affaires étrangères lors de la parade militaire qui a eu lieu dans Nicosie occupée, le 20 juillet, ne laisse aucun doute quant aux véritables intentions de la Turquie à

l'égard de Chypre. De toute évidence, la Turquie n'hésitera pas à profiter des circonstances actuelles pour renforcer l'assise politique du régime illégal de la partie nord de Chypre, en tentant ainsi de rendre légitimes les conséquences d'une partition imposée à Chypre par la force et par une présence militaire continue.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Andreas D. Mavroyiannis

**2** 0444174f.doc